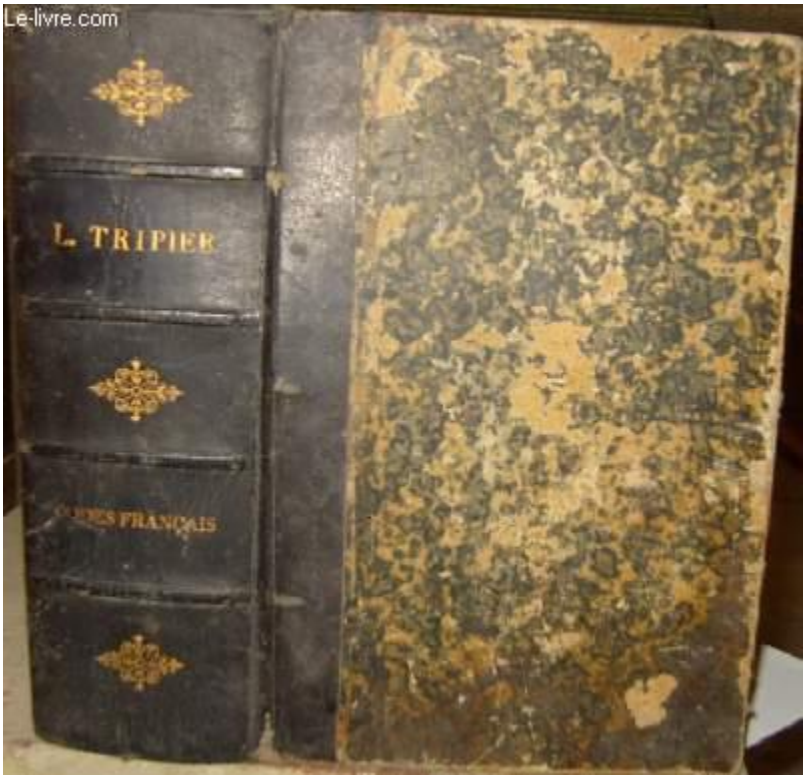
Le-livre.com
L. TRIPIER

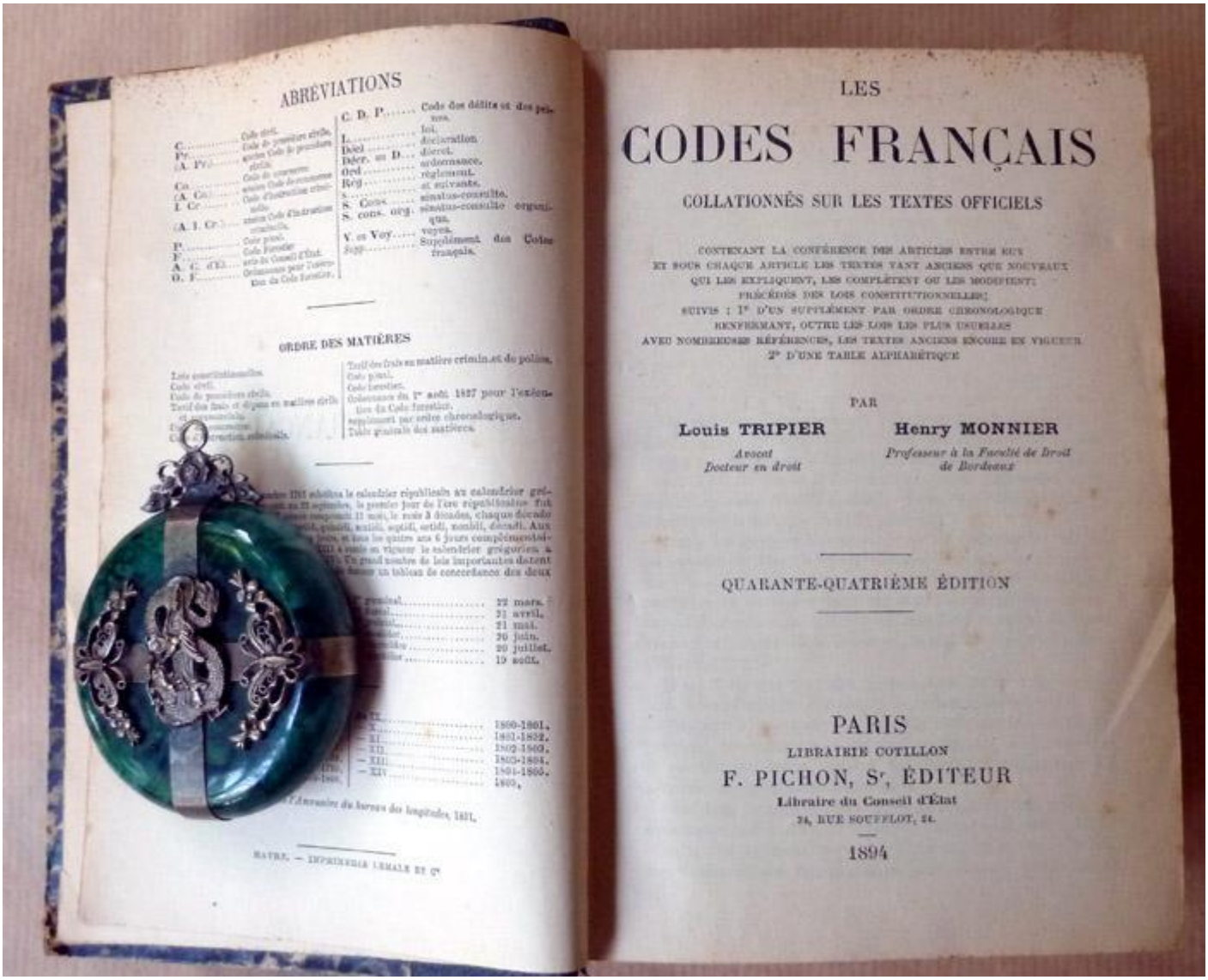

ABRÉVIATIONS

C.	Code civil.
Pr.	Code de procédure civile.
(A. Pr.)	ancien Code de procédure civile.
Co.	Code de commerce.
(A. Co.)	ancien Code de commerce.
I. Cr.	Code d'instruction criminelle.
(A. I. Cr.)	ancien Code d'instruction criminelle.
P.	Code pénal.
F.	Code forestier.
A. C. d'Ét.	avis du Conseil d'État.
O. F.	Ordonnance pour l'exécution du Code forestier.
C. D. P.	Code des délits et des peines.
L.	loi.
Déc.	déclaration.
Décr. ou D.	décret.
Ord.	ordonnance.
Rég.	règlement.
s.	et suivants.
S. Cons.	sénatus-consulte.
S. cons. org.	sénatus-consulte organique.
V. ou Voy.	voyez.
Supp.	Supplément des Codes français.

ORDRE DES MATIÈRES

Lois constitutionnelles.
Code civil.
Code de procédure civile.
Tarif des frais et dépens en matière civile et commerciale.
[illegible]
Code d'instruction criminelle.
Tarif des frais en matière crimin. et de police.
Code pénal.
Code forestier.
Ordonnance du 1er août 1827 pour l'exécution du Code forestier.
supplément par ordre chronologique.
Table générale des matières.

[illegible] 1793 substitua le calendrier républicain au calendrier grégorien [illegible] au 22 septembre, le premier jour de l'ère républicaine fut [illegible] composant 12 mois, le mois 3 décades, chaque décade [illegible] quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi. Aux [illegible] jours, et tous les quatre ans 6 jours complémentaires [illegible] a cessé en vigueur le calendrier grégorien a [illegible] Un grand nombre de lois importantes datent [illegible] donner un tableau de concordance des deux

[illegible] germinal	22 mars.
[illegible] floréal	21 avril.
[illegible]	21 mai.
[illegible]	20 juin.
[illegible]	20 juillet.
[illegible]	19 août.

[illegible] IX	1800-1801.
— X	1801-1802.
— XI	1802-1803.
— XII	1803-1804.
— XIII	1804-1805.
— XIV	1805.

[illegible] l'Annuaire du bureau des longitudes, 1851.

HAVRE. — IMPRIMERIE LEMALE ET Cie

LES

CODES FRANÇAIS

COLLATIONNÉS SUR LES TEXTES OFFICIELS

CONTENANT LA CONFÉRENCE DES ARTICLES ENTRE EUX
ET SOUS CHAQUE ARTICLE LES TEXTES TANT ANCIENS QUE NOUVEAUX
QUI LES EXPLIQUENT, LES COMPLÈTENT OU LES MODIFIENT;
PRÉCÉDÉS DES LOIS CONSTITUTIONNELLES;
SUIVIS : 1° D'UN SUPPLÉMENT PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE
RENFERMANT, OUTRE LES LOIS LES PLUS USUELLES
AVEC NOMBREUSES RÉFÉRENCES, LES TEXTES ANCIENS ENCORE EN VIGUEUR
2° D'UNE TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR

Louis TRIPIER
Avocat
Docteur en droit

Henry MONNIER
Professeur à la Faculté de Droit
de Bordeaux

QUARANTE-QUATRIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE COTILLON
F. PICHON, Sr, ÉDITEUR
Libraire du Conseil d'État
24, RUE SOUFFLOT, 24.

1894

LES

CODES FRANÇ

COLLATIONNÉS

SUR LES TEXTES OFFIC

CONTENANT : 1° LA CONFÉRENCE DES ARTICLES ENTRE
2° SOUS CHAQUE ARTICLE, LES TEXTES TANT ANCIENS QUE NOUVEAUX Q
LES COMPLÈTENT OU LES MODIFIENT;
3° UN SUPPLÉMENT PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE ET CHRONOLOGIQUE
OUTRE LES LOIS LES PLUS USUELLES, CELLES EXIGÉES POUR L
ET LES TEXTES ANCIENS QUI SONT ENCORE EN VIGUEU
4° UNE TABLE CHRONOLOGIQUE ET UNE TABLE ALPHABÉTIQUE RENVOYANT
ET AUX PAGES OÙ CES LOIS SONT REPRODUITES;

ET

Les seuls où sont rapportés

LES TEXTES DU DROIT ANCIEN ET INTE

NÉCESSAIRES A L'INTELLIGENCE DES ART

PAR

LOUIS TRIPIER

Docteur en droit, ancien membre du Conseil général de l'Yonne

VINGT-SIXIÈME ÉDITION

Le-livre.com

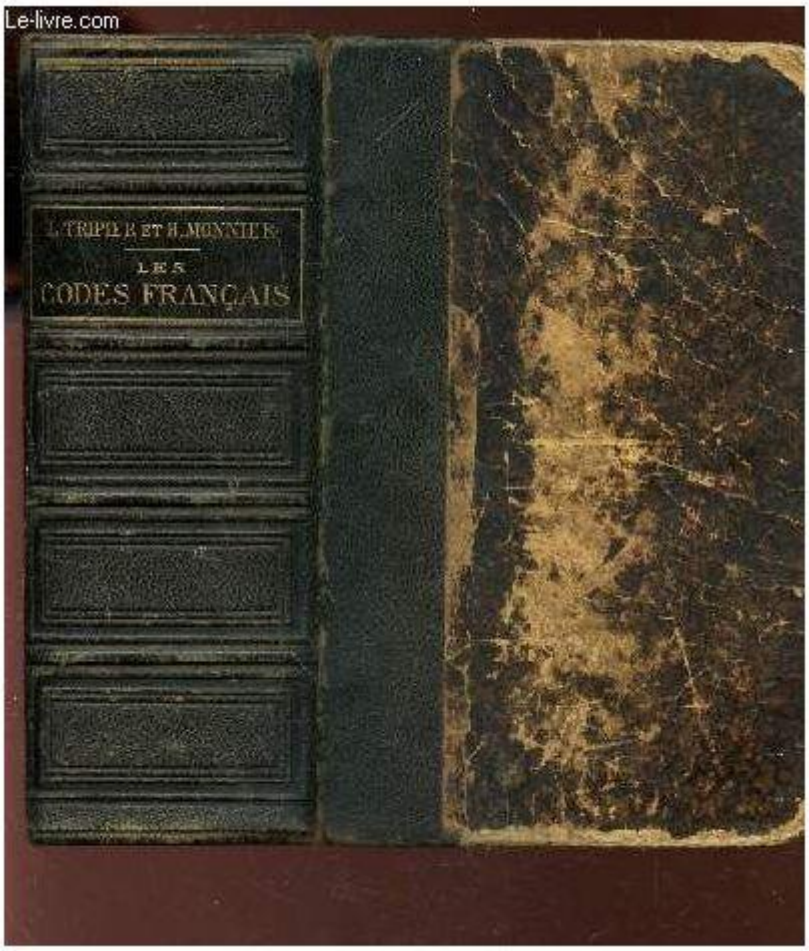

Code Politique Et Constitutionnel De L'Empire Francais: Precede Des Constitutions Qui Ont Regie La France Depuis 1789 (1855)
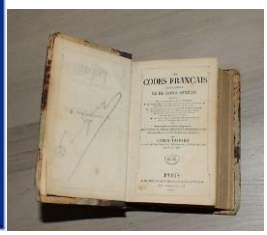
Louis Tripier